

Animal Welfare Report 2019

Association des entreprises
pharmaceutiques pratiquant la recherche

Sommaire

- 1 Avant-propos
- 2 Le long chemin vers un médicament
- 8 L'expérimentation animale en Suisse
- 12 Charte en 10 points pour la protection des animaux
- 14 Encouragement des 3R
- 20 Groupes de travail et projets
- 28 Sites Internet recommandés

Afin d'éviter les répétitions de personnes et de fonctions, la forme masculine est principalement employée dans ce rapport, mais elle désigne les hommes et les femmes.

Avant-propos

Notre devoir vis-à-vis de la société est de développer de nouveaux médicaments susceptibles d'améliorer la vie des malades, voire de guérir les innombrables maladies graves et complexes comme le cancer, la maladie d'Alzheimer, les maladies psychiques et le sida. Les patient-e-s ont droit à la sécurité des médicaments. Pour obtenir le droit de tester une nouvelle substance active chez l'être humain dans le cadre d'un essai clinique, il faut qu'elle ait passé plusieurs tests de phase préclinique afin d'en garantir la sécurité pour un usage humain. Bien que la communauté de chercheurs ait déployé de grands efforts en ce sens et réussi à remplacer nombre d'expériences sur animaux par des méthodes de substitution, un nombre limité de tests sur les animaux reste à ce jour indispensable.

La Suisse dispose déjà de l'une des lois sur la protection des animaux les plus sévères, mais nous avons pleinement conscience de notre responsabilité dans ce domaine. Sur la base de la Charte en dix points adoptée en 2010, nous nous efforçons, par des projets concrets, de perfectionner en permanence les normes élevées de l'expérimentation animale et de les mettre en œuvre non seulement en Suisse, mais dans le monde entier. Toutes les activités tournent autour du principe des 3R : les expériences sur animaux doivent être réalisées de manière à la fois aussi pertinente et aussi peu pénible que possible (refine), leur nombre doit être réduit à l'indispensable (reduce) et des méthodes de remplacement doivent être développées, encouragées et utilisées dans tous les cas où cela est possible (replace). Pour la neuvième fois déjà, ce rapport présente nos efforts déployés dans le cadre de la Charte pour la protection des animaux.

En revanche, les initiatives qui exigent une interdiction complète ou partielle de l'expérimentation animale endommagent gravement la place de recherche et d'invention qu'est la Suisse. En effet, un pays pauvre en matières premières comme le nôtre dépend fortement de la recherche et de l'innovation. Ayant conscience du fait que les expériences sur les animaux restent indispensables et que nous avons un besoin urgent de recherche dans de nombreux domaines, Interpharma rejette de telles interdictions dans le domaine de la recherche et met l'accent sur les 3R. C'est pourquoi nous recommandons aux électrices et électeurs de continuer à rejeter les interdictions et de soutenir, comme par le passé, le principe « Contrôler plutôt qu'interdire ».



D^r René Buholzer
Directeur d'Interpharma

Le long chemin vers un médicament

Un médicament nécessite des années de travail de précision et de connaissances interdisciplinaires. Pour que la médecine agisse de manière fiable chez l'être humain, l'expérimentation animale reste indispensable au développement de nouveaux médicaments.

Que ce soit contre le cancer, la démence ou la sclérose en plaques, le développement d'un médicament est un processus qui dure des dizaines d'années.

Un produit technologique de pointe

Pour arriver à maturité, un médicament a besoin de presque aussi longtemps qu'un être humain. En moyenne, il faut 13 ans pour qu'une substance active soit autorisée à la mise sur le marché, et encore des années pour que le médicament s'établisse dans la pratique médicale. Ce long chemin est semé de nombreuses impasses et voies de garage. Mais la comparaison avec l'arrivée à maturité de l'être humain s'arrête là. Un médicament est un produit industriel de pointe, au développement duquel contribuent des biologistes, chimistes, médecins, pharmaciens et nombre d'autres spécialistes. La recherche fondamentale et la recherche translationnelle (orientée vers la pratique) posent les bases au développement de substances utilisables en médecine. Celles-ci doivent être soigneusement testées au stade préclinique et clinique pour que les patients puissent bénéficier de nouveaux traitements plus efficaces (cf. illustration à la double page suivante).

La recherche fondamentale a besoin de modèles animaux

À la base de tout nouveau médicament ou produit de diagnostic permettant de reconnaître et déterminer une maladie, se trouve la recherche biomédicale fondamentale. Celle-ci recherche les mécanismes qui sous-tendent les maladies au niveau cellulaire, subcellulaire, voire moléculaire. À cet effet, les scientifiques utilisent toute une gamme de méthodes modernes, dont des modèles animaux. Ceux-ci permettent d'observer des processus vitaux qui se déroulent également chez l'être humain et de comprendre les maladies. Par ses découvertes, la recherche fournit les conditions sans lesquelles on ne pourrait même pas rechercher de nouvelles substances actives médicales (cf. l'interview du professeur Michael Hottiger, biologiste moléculaire, en page 7). En effet, il faut avoir un point d'attaque (en général, une molécule cible) pour pouvoir chercher une substance susceptible d'intervenir efficacement dans le déroulement de la maladie. La recherche et la « construction » d'une substance adéquate sont en général un processus qui dure des années et se compose de centaines d'étapes. On étudie un grand nombre de substances pour déterminer si elles ont les caractéristiques requises pour une substance active. Des processus informatiques sont une aide précieuse qui remplace aujourd'hui un grand nombre d'expériences sur animaux.

Suite en page 6 >>>

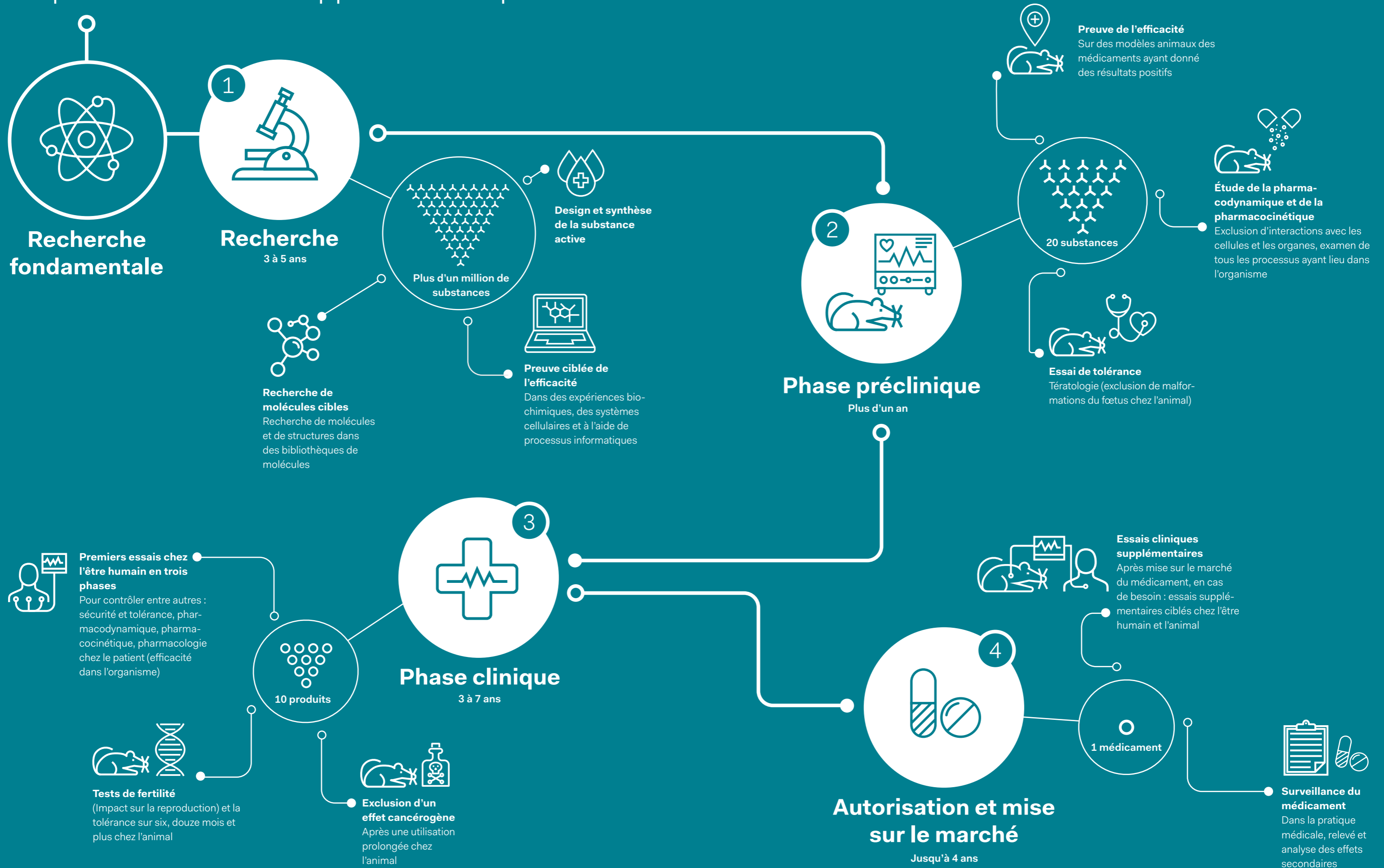
« Notre objectif est de fournir aux patientes et aux patients des médicaments efficaces et sûrs et de développer de nouveaux traitements pour des maladies graves ou incurables. Il ne fait aucun doute que l'expérimentation animale n'est pratiquée que lorsqu'elle est indispensable pour des raisons scientifiques, éthiques et réglementaires et ne peut être remplacée par des alternatives. »



D^r Joachim Coenen

Chief Animal Welfare Officer chez Merck et président du groupe Interpharma Animal Welfare

Un processus de développement complexe



Reconnaissance internationale

Le principe des 3R (replace, reduce, refine) pour mettre en œuvre systématiquement la protection des animaux et la réduction de l'expérimentation animale dans le développement de médicaments est internationalement reconnu, entre autres grâce aux directives de l'ICH. L'acronyme ICH signifie International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use (Conférence internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain).

Tests précliniques dans l'organisme vivant

Au bout de la chaîne, on trouve des substances susceptibles de servir de médicaments. Ces substances actives candidates font l'objet d'essais précliniques pour en tester l'efficacité et la tolérance. Des toxicologues et autres spécialistes analysent leur toxicité pour s'assurer qu'elles ne risquent pas de déclencher des maladies comme le cancer ou de porter atteinte au patrimoine génétique. Pour ces examens, on utilise des simulations informatiques, des bactéries, des cultures cellulaires et tissulaires, ainsi que des organes isolés. Des expériences sur le rat et la souris ou, plus rarement, sur des animaux autres que des rongeurs, sont nécessaires pour étudier les interactions de substances actives prometteuses avec les cellules et organes de l'organisme vivant. Ces expériences sont par exemple indispensables pour déterminer si une substance reste suffisamment longtemps dans l'organisme pour déployer l'effet médical souhaité. Pour certaines questions, des essais sur au moins deux espèces animales (p. ex. rat et chien) sont prescrites par la loi. Toutes ces expériences sont toujours réalisées conformément aux normes internationales reconnues.

Essais cliniques chez l'être humain

Seules les substances candidates qui se sont avérées efficaces et sûres chez l'animal sont autorisées pour des tests chez l'être humain. Les essais cliniques sont longs et requièrent une organisation complexe. La première étape consiste à vérifier chez un nombre limité de personnes en bonne santé les résultats, obtenus entre autres dans le cadre de l'expérimentation animale, relatifs à la tolérance, l'absorption, la diffusion, la transformation et l'élimination de la substance candidate (essais de phase I). Ensuite, les essais de phase II, portant sur un nombre limité de malades, renseignent en particulier sur l'efficacité, les effets secondaires et le dosage de la substance active. Ces résultats sont vérifiés chez des milliers de malades dans le cadre d'études de phase III. Le grand nombre de participants permet de détecter également des effets secondaires rares. Parallèlement aux essais cliniques chez l'homme, on poursuit les expériences sur les animaux. Cela permet par exemple d'observer les effets secondaires à long terme et les éventuels effets sur la reproduction.

Priorité aux méthodes de substitution sans animaux

Si une substance active passe tous les tests avec succès, les autorités vérifient soigneusement tous ces résultats avant d'en autoriser l'utilisation chez les patient-e-s. Une fois le médicament sur le marché, on relève et analyse systématiquement les expériences acquises dans la pratique. D'autres essais cliniques renseignent sur les effets secondaires très rares (essais de phase IV). À cette phase, des expériences sur animaux peuvent s'avérer nécessaires pour obtenir l'autorisation de la substance active pour d'autres maladies (indications) ou sous une autre forme d'administration (forme galénique), si de nouveaux essais cliniques de phase II ou III sont requis à cet effet. Pendant tout le cycle de développement du médicament, le principe qui s'applique est que l'expérimentation animale n'est réalisée que si elle est indispensable et que l'on ne dispose pas de méthodes de substitution. Toute expérience sur animaux est soumise à autorisation et toute personne travaillant avec des animaux est soumise à une obligation de formation continue.

Digression : interview du professeur Michael Hottiger

« Sans recherche fondamentale, il n'y aurait pas de nouveaux médicaments. »

Professeur Hottiger, quel est le rôle de la recherche fondamentale pour le développement de nouveaux médicaments ?

La recherche fondamentale médicale étudie les fonctions complexes de l'organisme sain et malade. Dans l'idéal, mais c'est loin d'être toujours le cas, ses découvertes fournissent les bases à de nouveaux traitements. Si un nouveau médicament en découle, son développement dure des années. Sans recherche fondamentale, il n'y aurait pas de développement de nouveaux médicaments. Pratiquement tous nos médicaments reposent sur ses découvertes.

Quelle est l'importance de l'expérimentation animale dans la recherche fondamentale ?

Certaines espèces animales ressemblent énormément à l'être humain pour ce qui est des fonctions de l'organisme et de la structure des organes. La recherche fondamentale s'en sert pour comprendre les processus pathologiques. Les modèles développés chez l'animal servent à étudier des questions scientifiques. Les modèles animaux nous permettent d'observer, de décrire et de comprendre des mécanismes pathologiques importants pour l'être humain, sans avoir à réaliser des interventions irresponsables dans l'organisme humain.

Ne serait-il pas possible de limiter l'expérimentation animale à la recherche appliquée ?

Par nature, la recherche fondamentale ne développe pas directement des médicaments. Si nous nous limitions à la recherche translationnelle, nous perdriions à long terme une source importante de connaissances complémentaires. On ne pourrait alors plus acquérir de nouvelles connaissances sur les fonctions de notre organisme, cela bloquerait le progrès médical. Interdire l'expérimentation animale dans la recherche fondamentale serait donc catastrophique.

Pouvez-vous l'illustrer à l'aide de vos recherches ?

Nous étudions comment les inflammations naissent, comment elles modifient les tissus ou les organes et comment elles s'apaisent. Nos découvertes permettent par exemple de mieux comprendre les infections bactériennes, mais aussi les inflammations non bactériennes, stériles, dont on pense actuellement, entre autres, qu'elles jouent un rôle important dans le vieillissement de l'organisme ou dans la genèse du cancer. Ces inflammations s'accompagnent toujours d'interactions complexes entre différents types de cellules du sang et des organes. Nous ne pouvons pas étudier ce processus dynamique dans des cultures cellulaires ou des microstructures organiques, il nous faut des animaux. Même en utilisant dans notre institut les technologies les plus modernes, la recherche sur les inflammations a besoin d'organismes vivants.

Dans quelle mesure peut-on, pour la recherche fondamentale, remplacer l'expérimentation animale par des méthodes de substitution ?

Le principe des 3R est d'une importance capitale. Nous l'appliquons systématiquement dans notre recherche. Avant de déposer une demande auprès de la commission cantonale pour les expériences sur les animaux, je dois exposer les avantages et les inconvénients d'un modèle animal et indiquer si l'expérimentation animale est vraiment nécessaire ou s'il existe des méthodes de substitution pour aboutir aux mêmes résultats. Si je peux éviter de faire une expérience sur des animaux, je le fais, non seulement pour des raisons éthiques et de protection des animaux, mais aussi parce que ces expériences font partie des plus onéreuses en recherche fondamentale. Pour protéger les animaux, nous congelons par exemple les organes d'animaux mis à mort, de manière à pouvoir les utiliser pour des expériences et questions ultérieures. Pour le moment, je ne peux pas imaginer que l'expérimentation animale puisse un jour être évitée complètement. Mais en continuant à valider des modèles animaux et à appliquer systématiquement le principe des 3R, nous ferons encore des progrès pour le bien-être des animaux.



Professeur Michael Hottiger
Directeur du Département des mécanismes moléculaires des maladies de l'Université de Zurich, président de l'association Recherche pour la vie

L'expérimentation animale en Suisse

La législation suisse de protection des animaux est l'une des plus sévères au monde. Les expériences sur animaux ne sont autorisées que s'il n'y a pas d'alternatives. La détention des animaux est réglée de manière stricte, de même que la formation initiale et continue des chercheurs qui travaillent sur des animaux.

Pesée soigneuse des intérêts entre la protection des animaux et l'acquisition de connaissances

La loi suisse sur la protection des animaux est sévère

En Suisse, la recherche des universités et de l'industrie pharmaceutique se conforme à l'une des législations de protection des animaux les plus sévères au monde. Toute expérience sur animaux et toute détention d'animaux de laboratoire est soumise à autorisation de l'office vétérinaire cantonal. Avant de réaliser une expérience sur des animaux, le projet est tout d'abord examiné en interne. Ensuite, les documents requis pour l'autorisation sont envoyés à l'office vétérinaire cantonal compétent. Dans leur requête, les chercheurs doivent justifier pourquoi une expérience sur animaux est nécessaire, quel est le bénéfice de l'expérience et dans quelle mesure les animaux devront subir des contraintes. Les conditions de détention des animaux de laboratoire doivent aussi être exposées dans la demande d'autorisation. La commission cantonale pour les expériences sur les animaux, où siègent également des représentants de la protection des animaux, examine la requête, élucide ses questions avec les chercheurs et recommande soit d'accepter la demande (éventuellement sous certaines conditions), soit de la rejeter. C'est l'office vétérinaire cantonal qui accorde l'autorisation.

Un délégué à la protection des animaux et les autorités vétérinaires compétentes vérifient régulièrement, parfois inopinément, le respect des prescriptions de détention dans le cadre du projet autorisé. Il est aussi dans l'intérêt des scientifiques

que les animaux soient détenus dans des conditions adaptées à l'espèce. En effet, seules des études sur des animaux soignés et hébergés de manière optimale et soumis à aussi peu de stress que possible, y compris dans le cadre de l'étude, fournissent des résultats fiables. Toute institution qui réalise des expériences sur animaux doit faire un rapport annuel sur le nombre effectif d'animaux et les espèces utilisés, le but des expériences et le degré de contrainte auquel les animaux ont été soumis.

Les 3R ancrés dans la loi

En Suisse, les chercheurs doivent limiter l'expérimentation animale au strict minimum et utiliser des méthodes de substitution au lieu de modèles animaux à chaque fois que cela est possible. Les principes des 3R sont ancrés dans la loi et doivent être pris en compte pour chaque projet. L'industrie pharmaceutique, les chercheurs, les spécialistes des animaux de laboratoire, la Confédération, les organisations de protection des animaux et les cercles politiques s'engagent depuis plus de 30 ans pour l'application des principes des 3R. En 1987, la création en Suisse de la Fondation Recherches 3R était un travail pionnier. En 2018, elle a été remplacée par le Centre de compétences 3R (3RCC). Grâce à l'encouragement des 3R, le nombre d'animaux d'expérience est passé de 2 millions en 1983 à moins de 600 000 en 2018 et les contraintes imposées aux animaux ont régulièrement diminué.



« La Suisse dispose de l'une des lois sur la protection des animaux les plus sévères au monde. Elle protège le bien-être et la dignité des animaux et n'autorise la réalisation d'expériences sur animaux que s'il n'y a pas d'autre méthode reconnue. »

D^r Birgit Ledermann
Novartis 3Rs Leader, Novartis Institutes for BioMedical Research

< 3%

Moins de 3% des expériences sur animaux réalisées en 2018 ont été classées comme très contraignantes.

Quatre degrés de gravité

En Suisse, les expériences sur animaux sont classées dans quatre catégories de contraintes, ce que l'on appelle les degrés de gravité. Le degré de gravité 0 signifie que l'animal n'est soumis à aucune contrainte, comme c'est le cas par exemple dans une étude d'observation. Le degré de gravité 0 concerne près de la moitié des animaux utilisés en Suisse pour des expériences. Le degré de gravité 1 correspond à de légères contraintes (p. ex. prise de sang). Le degré de gravité 2 signifie contrainte moyenne (p. ex. intervention chirurgicale sous anesthésie générale). Les expériences fortement contraignantes (degré de gravité 3) ne sont utilisées que pour la recherche sur des maladies graves comme la sclérose en plaques ou la polyarthrite rhumatoïde. Ces expériences sont réduites au strict minimum et ne sont réalisées et autorisées que s'il n'y a pas d'alternative. En Suisse, en 2018, moins de 3% de l'ensemble des expériences sur animaux ont été classées dans le degré de gravité 3. 95% des animaux utilisés dans ces expériences étaient des souris et des rats.

Le classement dans un degré de gravité est toujours effectué avant le début de l'expérience (classement prospectif). Les chercheurs doivent indiquer le degré de gravité maximal anticipé au cours de l'expérience. Une fois finie, celle-ci est évaluée et chaque animal est classé dans le degré de gravité qu'il a effectivement subi au cours de l'expérience (classement rétrospectif). En automne 2018, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a publié une nouvelle directive de classement prospectif. Le degré de gravité des expériences du domaine de la recherche cérébrale (maladies neurodégénératives, p. ex. maladie de Parkinson) a par exemple été relevé à 3 au lieu de 2.

Incontournable : la pesée des intérêts

La législation suisse de protection des animaux exige, pour toute expérience sur animaux, une pesée des intérêts. À cet effet, il faut déterminer et mettre en balance tous les intérêts et objectifs. Le bénéfice attendu pour la société doit être supérieur à la souffrance des animaux et l'atteinte à leur dignité. Le bénéfice pour la société peut être très divers (p. ex. efficacité de nouveaux médicaments, test de toxicité d'une substance, acquisition de nouvelles connaissances, amélioration des conditions d'hébergement des animaux, etc.). En recherche appliquée, le bénéfice est en général clair. Par contre, en recherche fondamentale, il est souvent plus difficile de décrire un bénéfice direct. Pourtant, les bases qu'elle fournit sont indispensables pour pouvoir ensuite faire de la recherche appliquée.

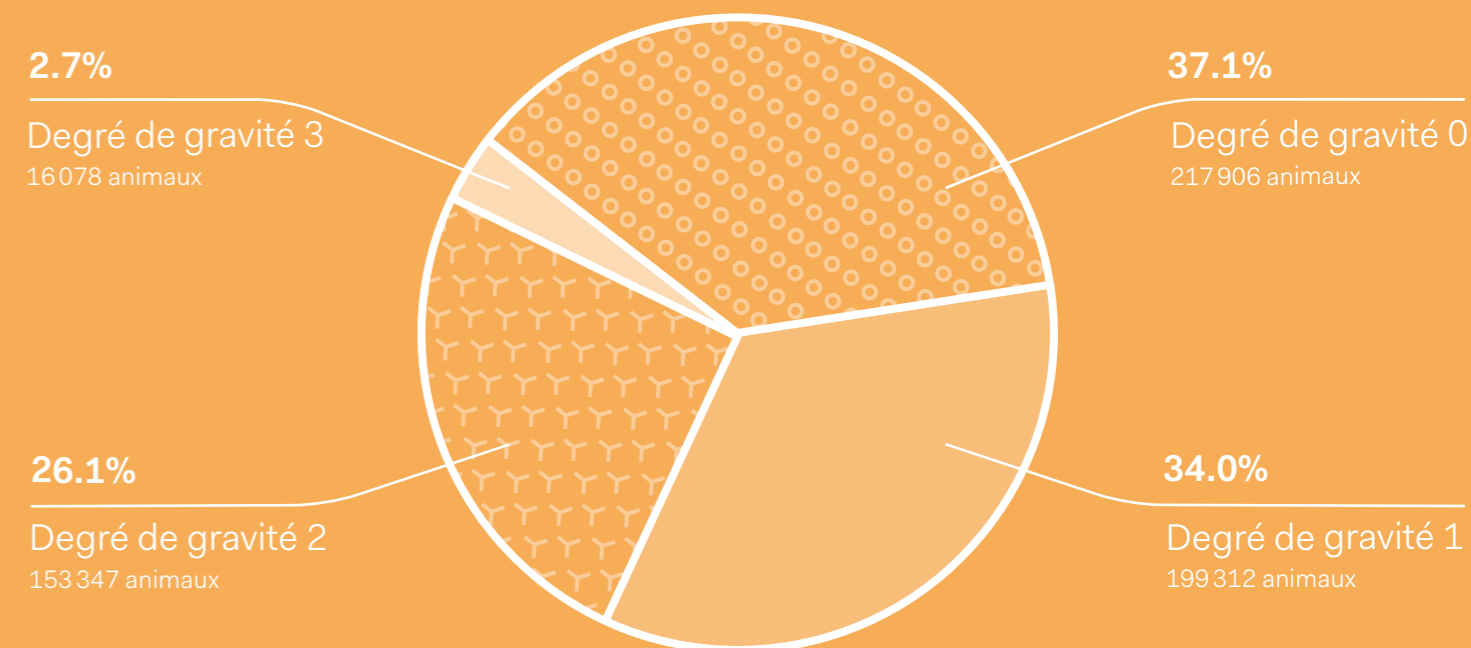
Principalement des souris et des rats

Des dizaines d'années de recherche et d'expérience ont montré quelles espèces animales et modèles d'étude sont particulièrement adaptés à quelles questions. La plupart des questions peuvent être traitées à l'aide d'expériences sur la souris et le rat. En 2018, ils représentaient environ 80% de l'ensemble des animaux de laboratoire en Suisse. Pour une petite partie des expériences et en fonction de la question posée, on utilise aussi des moutons, des porcs, des volailles, des poissons, des chiens, des primates non hominidés ou d'autres animaux encore. Les études sur des primates non hominidés ne sont toutefois réalisées que si les connaissances attendues ne peuvent pas être obtenues par des méthodes de substitution n'utilisant pas d'animaux ou avec d'autres espèces animales.

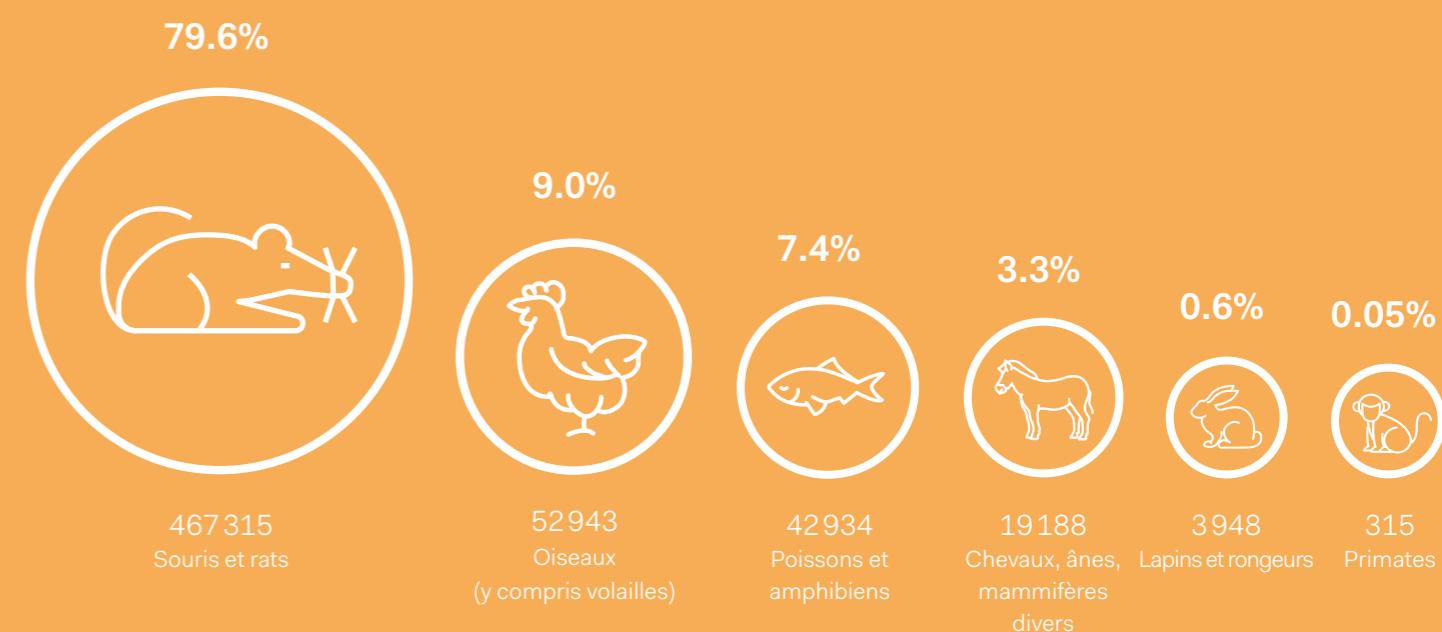
L'expérimentation animale en Suisse en 2018

Toutes les expériences sur les animaux soumises à autorisation, réalisées par les hôpitaux, universités, hautes écoles, l'industrie, la Confédération, les cantons et autres

Degrés de gravité



Espèces animales



Dans les 10 points de la Charte pour la protection des animaux, les entreprises membres d'Interpharma s'engagent à :

1

appliquer et à encourager activement le principe des 3R (Réduire, Réformer et Remplacer les études animales), notamment en matière de recherche, de développement et de mise en œuvre de méthodes et de techniques conçues pour remplacer les expériences sur animaux, réduire le nombre d'animaux utilisés et atténuer la souffrance et le stress des animaux de laboratoire.

2

garantir à nos animaux de laboratoire des conditions d'hébergement et de soin de pointe et de haute qualité et à nous efforcer d'améliorer continuellement ces conditions.

3

développer et à encourager l'éducation et la formation de tous les employés et collaborateurs qui travaillent avec les animaux.

4

obliger contractuellement nos partenaires externes à respecter ces standards élevés de bien-être animal lorsqu'ils effectuent des études avec des animaux pour notre compte ou nous fournissent des animaux.

5

appliquer des systèmes d'audits internes rigoureux, conçus pour assurer le respect des normes convenues de bien-être animal.

6

unir nos efforts pour auditer nos partenaires externes sur les normes de protection des animaux, et cela à l'échelle internationale.

7

encourager, en sus des inspections régulières des pouvoirs publics, le développement de programmes externes et indépendants d'évaluation de nos normes de protection des animaux et de nos installations à l'échelle internationale.

8

encourager la validation et l'acceptation réglementaire des méthodes qui servent à remplacer, réduire ou raffiner les études animales.

La Charte en 10 points pour la protection des animaux a été adoptée en 2010 par les entreprises membres d'Interpharma. Son but est d'améliorer continuellement la protection et le bien-être des animaux de laboratoire pendant l'élevage, l'hébergement et lors des expériences nécessaires.

9

contribuer à un dialogue continu, franc et constructif en matière de recherche et de protection des animaux avec le public ainsi qu'avec les pouvoirs publics, les décideurs politiques et autres parties prenantes concernées.

10

publier un rapport annuel sur les progrès réalisés en relation à cette Charte.

Encouragement des 3R

Les principes des 3R ont pour but de remplacer autant d'expériences sur animaux que possible par d'autres méthodes (replaces), de réduire le nombre d'animaux utilisés (reduce) et de diminuer autant que possible les contraintes auxquelles ils sont soumis (refine).

Les Prix 3R nationaux et internationaux encouragent l'engagement en faveur de la protection des animaux de laboratoire.

Réduction du nombre d'animaux requis pour les études grâce à de nouvelles techniques mini-invasives

Par le passé, on prélevait des échantillons tissulaires chez le chien à l'aide d'interventions chirurgicales lourdes, et le nombre d'échantillons prélevés était limité à un par animal. Une amélioration de la technique d'opération, appelée biopsie hépatique sous coelioscopie, permet aujourd'hui aux chercheurs d'améliorer le bien-être des chiens pendant l'expérience. Les animaux peuvent ainsi être employés pour plusieurs prélèvements tissulaires. L'élimination de la variabilité entre les animaux a aussi permis d'améliorer la qualité scientifique des études, de sorte que le nombre d'animaux utilisés a pu être réduit de 75% au total par cette nouvelle technique, qui satisfait en même temps aux obligations légales et éthiques.

Nom du projet : Coelioscopie chez le chien

Article de la charte : 1

Remplacement des primates non hominidés par des lapins

Jusqu'à présent, les autorités de surveillance devaient tester sur des primates non hominidés tous les nouveaux matériaux utilisés pour les dispositifs ophtalmiques viscoélastiques destinés aux patients humains pour en assurer le profil de sécurité. Grâce aux efforts des scientifiques pour fournir des données et des validations pertinentes, ainsi qu'à la coopération avec les autorités de surveillance, la FDA (Food and Drug Administration, États-Unis) a autorisé le remplacement des primates non hominidés par des lapins pour assurer le même degré de sécurité.

Nom du projet : Test intracaméral chez le lapin en tant que méthode de substitution pour la libération de matériau pour les dispositifs ophtalmiques viscoélastiques

Article de la charte : 1

Remplacement d'animaux par un procédé in vitro

Une entreprise membre d'Interpharma a à nouveau décerné en 2019 un prix 3R interne et continue à soutenir des postes postdoc d'encouragement des 3R dans les domaines pharmacie, dispositifs médicaux et produits de consommation. Cette année, un prix interne supplémentaire est décerné pour encourager les employés impliqués dans l'expérimentation animale à développer des méthodes de substitution permettant de réduire et améliorer les expériences sur animaux.

Une autre entreprise membre d'Interpharma a décerné pour la deuxième fois en 2019 un prix international qui récompense des performances exceptionnelles dans le domaine du bien-être animal. L'équipe lauréate produit des anticorps monoclonaux et a remplacé les animaux par un procédé in vitro plus productif. Le deuxième prix est allé à une équipe de biomonitorage qui a développé un nouveau test des pyrogènes ne nécessitant pas d'animaux. Il est non seulement qualitativement supérieur au test sanguin sur les limules (crabes fer à cheval), mais il contribue aussi à la protection de l'espèce, car toutes les limules ne survivent pas au prélèvement sanguin. Une équipe qui teste l'efficacité d'hormones de croissance a remporté le troisième prix. Chaque charge doit obligatoirement être testée individuellement. Là encore, des méthodes in vitro ont été développées pour éviter d'utiliser des animaux. En outre, cette nouvelle méthode fournit des résultats plus précis. Ce projet est déjà en phase d'autorisation. Une mention spéciale est allée à une équipe de recherche sur l'ostéoartrrose pour la détention au sol de lapins en grands groupes au lieu de la détention en cages (refine). Ces chercheurs ont déjà reçu le Prix de recherche sur la protection des animaux du Land de Hesse en 2018.

Nom du projet : Prix 3R dans diverses entreprises membres d'Interpharma

Article de la charte : 1

Des prix internes pour encourager les 3R

Certaines entreprises membres d'Interpharma décernent régulièrement des Prix 3R internes nationaux et internationaux. Les chercheurs des différentes divisions peuvent poser leur candidature pour leurs activités et développements et sont donc incités à faire avancer les 3R.

Encouragement national des 3R par le Centre de compétences 3R (3RCC)

En 2018, 6 projets de recherche ont pu être financés par le Centre suisse de compétences 3R (3RCC), sur plus de 50 projets qui lui avaient été soumis. Environ la moitié des projets soumis portaient sur le domaine « réduction », l'autre moitié sur les domaines « refinement » et « remplacement ». La deuxième mise au concours pour la soumission de projets de recherche 3R a déjà eu lieu. Le 2 septembre 2019, à l'occasion du 60^e anniversaire des principes des 3R de William Russel et Rex Burch, le 3RCC a réalisé la première journée 3R à l'intention des chercheurs et a attribué un prix 3R national.

Nom du projet : Encouragement national des 3R

Articles de la charte : 1, 3, 9

Lien : www.swiss3rcc.org

Nouvelles technologies dans des entreprises membres d'Interpharma

Actuellement, une entreprise membre d'Interpharma investit beaucoup dans les cellules souches pluripotentes humaines induites (cellules hiPSC). Ces initiatives visent à remplacer l'expérimentation animale, par exemple pour la toxicité cardio-vasculaire induite par les médicaments. Plusieurs autres initiatives se concentrent sur une utilisation optimale des archives de données animales, dans le but d'améliorer l'évaluation du risque de toxicité chez l'être humain tout en réduisant les expériences sur animaux. Des approches telles qu'annotation des données et fonctions de modélisation étendues (utilisant l'intelligence artificielle, y compris multitasking et Deep Learning) sont renforcées pour permettre la prédiction in silico de la pharmacologie. L'entreprise participe pour cela à diverses coopérations internationales (p. ex. consortium IMI eTRANSAFE et Liver Toxicity Transfer Inference Collaboration [LiToTiC]).

Elle coopère également avec l'organisation à but non lucratif Hubrecht Organoid Technology (HUB), qui cultive des mini-organes humains à partir de cellules souches, et avec MatTek, fabricant leader à l'échelon mondial de modèles tissulaires humains innovants, reconstruits en 3D. En cas de succès de l'évaluation, ces nouvelles technologies pourraient être utilisées à différentes phases du développement de médicaments, ce qui réduirait encore le nombre d'expériences sur animaux. En outre, les experts en sécurité pharmaceutique préclinique sont membres depuis longtemps de l'IQ Consortium, lequel dispose de son propre sous-groupe pour les stratégies et innovations 3R. Une nouveauté du consortium est qu'il a instauré sa propre coopération IQ affiliée qui se concentre sur les systèmes microphysiologiques in vitro innovants (MPS). Les MPS sont consacrés à l'évaluation et la qualification de nouvelles technologies de dépistage. Le but est de réduire l'expérimentation animale tout en encourageant une évaluation scientifique basée sur les mécanismes d'action. Les employés font aussi partie d'un groupe de travail visant à remanier les directives ARRIVE et dirigent le projet EQUIPD du consortium IMI qui se concentre sur l'amélioration de la qualité des données précliniques.

Nom du projet : Efforts 3R dans diverses entreprises membres d'Interpharma

Article de la charte : 1

Les entreprises membres d'Interpharma sont en dialogue permanent, franc et constructif sur l'expérimentation animale et la protection des animaux.

Le symposium 3R de Roche favorise les échanges

En novembre 2018, le symposium mondial 3R de Roche a eu lieu à Bâle. Environ 200 invités internes et externes ont participé à cette journée et ont échangé leurs expériences dans le domaine des 3R et de la protection des animaux. Le symposium 3R est pour Roche une grande chance d'encourager l'engagement pour la protection des animaux et de sensibiliser ses employé-e-s dans le monde entier. Roche s'engage depuis des années pour la protection des animaux de laboratoire et pour une utilisation des animaux dans la recherche responsable et adéquate, tant du point de vue éthique que scientifique. Une mise en œuvre stricte des principes des 3R dans le monde entier doit réduire les contraintes pour les animaux, réduire l'expérimentation animale, voire la remplacer entièrement dans le meilleur des cas.

En plus des orateurs internes, des intervenants externes de renom et des invités participaient à la manifestation. Les sujets abordés étaient les progrès dans le domaine des 3R ainsi que l'extrapolation à l'être humain des résultats de l'expérimentation animale. Le professeur Joseph Garner de la Stanford University a expliqué à l'aide d'exemples concrets comment la qualité de l'expérimentation animale peut être améliorée, ce qui améliore en même temps les possibilités d'extrapolation à l'être humain.

Dans la discussion, les participants étaient unanimes sur le fait que ce domaine renferme encore un potentiel considérable. D'autres grands thèmes du symposium étaient la technologie « organes on a chip » et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Bien qu'il n'y ait pas moins de travaux de recherche, le nombre d'animaux utilisés a diminué ces dernières années grâce à l'encouragement des 3R et à l'utilisation de nouvelles technologies.

Sur le site de Roche, un nouveau bâtiment de recherche in vivo qui vient d'être inauguré, appelé « Bâtiment 098 », répond aux exigences les plus sévères et aux normes les plus récentes en matière d'hygiène et de détention des animaux de laboratoire. Il regroupe toutes les activités impliquant des animaux vivants sur le site de Bâle. Dans ce nouveau bâtiment, les animaux et le bien-être animal seront au premier plan. En même temps, le travail doit se dérouler avec plus d'efficacité et d'efficience. C'est pourquoi les besoins des chercheurs ont été pris en compte dès le départ dans la planification et la conception du bâtiment.

Nom du projet : Symposium 3R chez Roche

Articles de la charte : 1, 3, 9



« Le Bâtiment 098 amène l'expérimentation animale à un nouveau niveau et montre ce qui est possible aujourd'hui. L'être humain et l'animal sont tous deux au premier plan de nos efforts. »

D' Tobias Schnitzer
Global Head of Comparative Medicine
chez F. Hoffmann-La Roche SA

Conférence mondiale pour les journalistes scientifiques
Du 2 au 4 juillet 2019, lors de la Conférence mondiale pour les journalistes scientifiques, un consortium choisi a pu exposer la pertinence et la nécessité de la recherche biomédicale.



Engagement international : journée 3R mondiale

Dans le cadre de son engagement continu pour l'extension du programme 3R, Novartis a réalisé en 2018 sa première journée 3R mondiale. Cette manifestation visait à accroître la transparence, à sensibiliser et à valoriser des prestations exceptionnelles d'employé-e-s dans le domaine des 3R et de la protection des animaux. En plus de l'accent mis sur la transparence et la formation, la journée 3R offrait l'occasion de présenter et d'honorer certains des progrès les plus marquants dans le domaine des 3R. Ces progrès ont été distingués par des prix mondiaux et locaux. Les réactions positives allaient de « c'est super de voir combien tous se préoccupent des animaux » à « la journée a permis le contact avec d'autres scientifiques in vivo dans toute l'organisation. Elle a aussi apporté de nouvelles idées pour améliorer à l'avenir la protection des animaux ».

Nom du projet : Journée 3R mondiale chez Novartis

Articles de la charte : 1, 3, 9

Journée de la recherche biomédicale (BRAD)

Une entreprise membre d'Interpharma a célébré en 2019 le premier Biomedical Research Awareness Day (BRAD). Créée en 2016 par Americans for Medical Progress aux États-Unis, cette journée a lieu chaque année le troisième jeudi d'avril. Elle offre l'occasion d'informer et de sensibiliser les employés de l'entreprise à la nécessité et à l'utilité de la recherche sur les animaux pour le développement de nouveaux médicaments et traitements. L'entreprise membre d'Interpharma a fêté la journée BRAD de deux manières : en avril, un message numérique a été retransmis sur écrans en interne et en septembre, la journée a donné lieu à de nombreuses manifestations, exposés et ateliers, ainsi qu'à la présentation de nouvelles technologies numériques.

Nom du projet : BRAD

Articles de la charte : 1, 3, 9

Information du public sur l'expérimentation animale

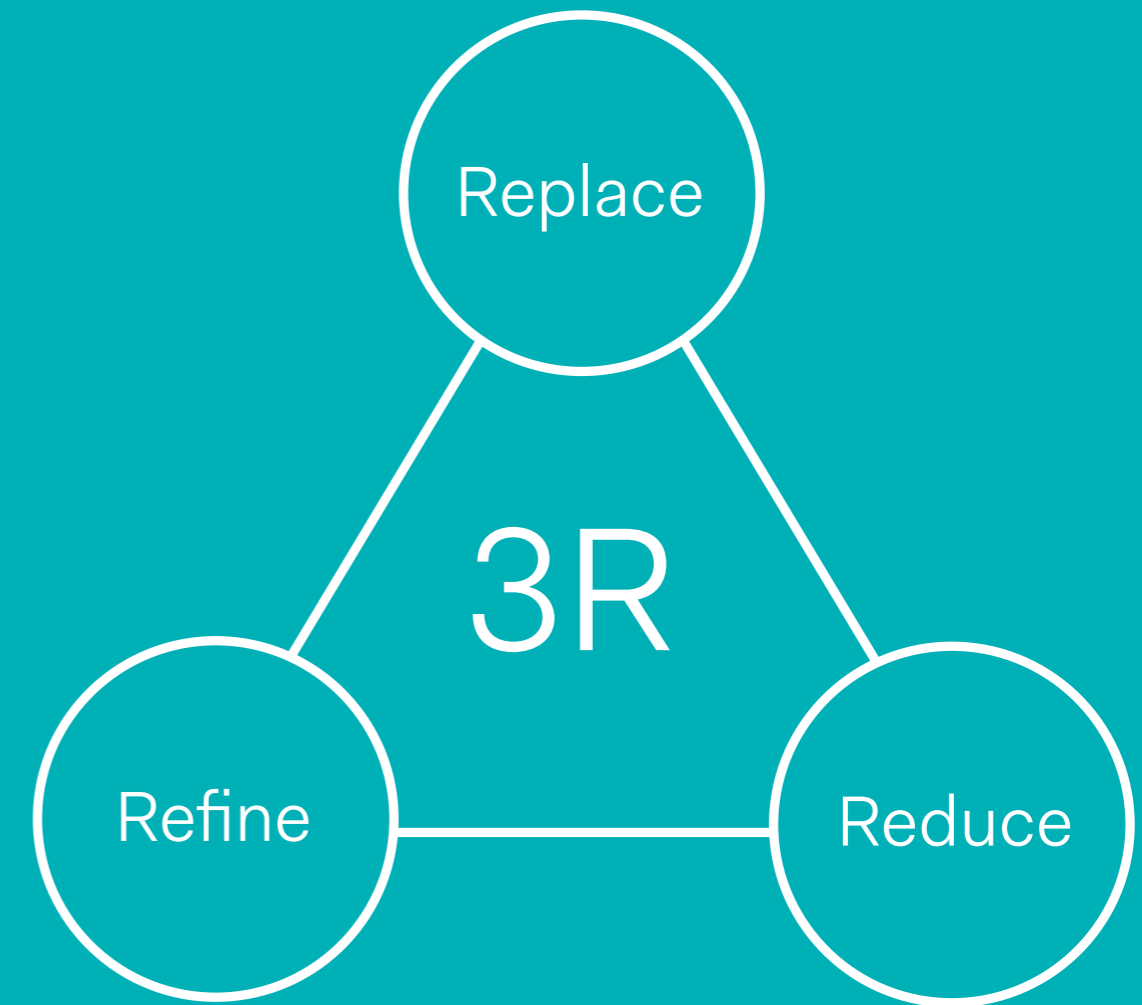
Lors de la dernière Conférence mondiale pour les journalistes scientifiques du 2 au 4 juillet à Lausanne, le Consortium for Public Outreach on Animal Research a eu la possibilité de présenter aux journalistes la mission commune dans l'expérimentation animale. Le comité d'organisation regroupait les institutions suivantes : AMP (Americans for Medical Progress), BDS (Basel Declaration Society), EARA (European Animal Research Association), FBR (Foundation for Biomedical Research), NPRC (National Primate Research Centers), SGV (Swiss Laboratory Animal Science Association), TVV (Tierversuche verstehen) et UAR (Understanding Animal Research). Lors de la conférence, l'Animal Welfare Report d'Interpharma a été présenté et discuté.

Nom du projet : Consortium for Public Outreach on Animal Research

Article de la charte : 9

Publiés pour la première fois en 1959, les principes des 3R sont aujourd'hui ancrés dans la législation nationale et internationale sur la protection des animaux.

Les animaux d'expériences vivants et sensibles doivent dans toute la mesure du possible être remplacés par du matériel insensible, par exemple des modèles cellulaires.



Les animaux utilisés pour les expériences doivent être soumis à aussi peu de contraintes que possible. Cela se rapporte à l'ensemble de la vie de l'animal : élevage, transport, hébergement, expérience et, le cas échéant, euthanasie.

Le but de l'expérience doit être atteint en utilisant aussi peu d'animaux que possible.

Groupes de travail et projets

De nombreux projets et groupes de travail existent déjà depuis de nombreuses années. Ils encouragent la coopération nationale et internationale dans le domaine des 3R et bénéficient au bien-être des animaux de laboratoire.

1 000

organisations, institutions et entreprises de près de 50 pays du monde sont accréditées par l'AAALAC.

AAALAC International (Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care)

Cette organisation privée non gouvernementale encourage un recours raisonné et responsable aux animaux en science, notamment au moyen d'évaluations sur la base du volontariat et de programmes d'accréditation. Des centaines d'entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, d'universités, d'hôpitaux et d'autres institutions dans le monde entier se sont fait accréditer par l'AAALAC. Plusieurs sites d'entreprises membres d'Interpharma sont certifiés par l'AAALAC. Depuis 2013, Interpharma occupe un siège à la délégation des organisations membres de l'AAALAC et peut ainsi exercer une influence directe, afin de faire progresser la stimulation de programmes indépendants de certification de la protection des animaux.

Pour que les mandats de recherche soient en conformité avec la protection des animaux, l'AAALAC dispose de plus de 360 consultants spécialisés occasionnels qui accompagnent les membres du Conseil d'accréditation lors des visites sur site et émettent des recommandations. Les consultants spécialisés, dont certains viennent d'entreprises membres d'Interpharma, ont une expérience allant au-delà des espèces d'animaux de laboratoire usuelles et disposent en outre pour certains de compétences dans des domaines spécialisés tels que les neurosciences appliquées, les sciences comportementales, la toxicologie, la pharmacologie ou la physiologie.

Nom du projet : AAALAC International

Articles de la charte : 2, 7

Lien : www.aaalac.org

IQ Consortium (International Consortium for Innovation and Quality)

Des entreprises membres d'Interpharma s'engagent au sein de l'IQ Consortium et contribuent au groupe dirigeant du consortium « 3Rs Leadership Group ». Ce groupe a été fondé pour promouvoir le partage et l'intégration de pratiques scientifiques de haute qualité afin de faire progresser les principes des 3R dans l'expérimentation animale utilisée pour la recherche et le développement de nouveaux médicaments, vaccins, dispositifs médicaux et produits de santé pour les humains et les animaux. Le sous-groupe European Liaison Working Group, avec lequel Interpharma entretient des contacts officiels, favorise l'échange de savoir-faire 3R et l'intérêt mutuel que des buts similaires soient poursuivis aux États-Unis et en Europe. Un programme mondial de prix 3R ainsi que des formations et formations continues 3R sont proposés.

Nom du projet : IQ Consortium

Articles de la charte : 1, 3, 9

Lien : www.iqconsortium.org

Les entreprises membres d'Interpharma s'engagent à encourager la validation et l'acceptation des méthodes de substitution.

CAAT (Center for Alternatives to Animal Testing)

Plusieurs entreprises membres d'Interpharma sont représentées au comité directeur de l'organisation CAAT. Le CAAT encourage depuis 1981 le développement et la validation de méthodes de substitution dans le domaine de la recherche et de la sécurité d'emploi des médicaments ainsi que dans la formation. Le CAAT Europe organise chaque année deux à quatre ateliers et think tanks, avec à chaque fois dix à vingt experts. Les experts sont des représentants de haut rang des milieux universitaires, des autorités de régulation, de l'industrie pharmaceutique, chimique, cosmétique et agro-alimentaire ainsi que d'organisations de protection des animaux. Ils se réunissent plusieurs jours afin de discuter d'un sujet, de trouver des solutions et d'émettre des recommandations. Les résultats des ateliers sont généralement publiés dans la revue ALTEX. La CAAT Academy connecte les professionnels européens et américains afin d'assurer la liaison entre théorie et pratique dans le domaine des méthodes de substitution et de la toxicologie. Les cours et programmes de recherche du CAAT s'adressent aussi bien aux étudiants en début de cursus qu'aux directeurs de laboratoires et de divisions.

Nom du projet : CAAT

Articles de la charte : 1, 3, 8

Lien : caat.jhsph.edu

EPAA (European Partnership for Alternative Approaches to Animal Testing)

La plate-forme EPAA est activement soutenue par les membres d'Interpharma. Dans le cadre d'un partenariat basé sur le volontariat entre la Commission européenne et différents secteurs de l'industrie, elle vise l'échange des connaissances et des ressources pour améliorer ainsi le développement, la validation et l'acceptation de méthodes d'expérimentation ne recourant pas aux animaux. Au cours des vingt années écoulées, l'EPAA a organisé une cinquantaine d'ateliers et édité de nombreuses publications. La Commission européenne et 37 entreprises de sept secteurs industriels (industrie chimique, pharmaceutique, cosmétique, de la parfumerie, des savons et du nettoyage ainsi que de la santé animale) ont décidé en 2016 de prolonger leur coopération de cinq ans, jusqu'en 2020. L'accent est mis sur la coopération avec les autorités internationales de surveillance et les autorités nationales de réglementation. L'EPAA entend continuer à encourager de manière intensive l'harmonisation des règlements sur les tests de sécurité, partout où cela est adéquat et possible.

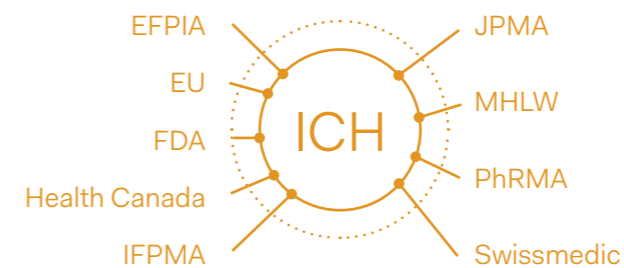
Nom du projet : EPAA

Articles de la charte : 1, 2, 8

Lien : ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/epaa

ICH (International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use)

L'ICH réunit les autorités de régulation d'Europe, du Japon, des États-Unis et l'industrie pharmaceutique afin de discuter d'aspects scientifiques et techniques lors de l'homologation des produits pharmaceutiques. L'ICH vise à harmoniser les tests utilisés au cours de la recherche et du développement de nouveaux médicaments, les directives techniques et les exigences posées pour l'homologation des produits. Cette harmonisation doit mener à une utilisation plus économique des ressources et à éliminer les retards inutiles dans le développement global et la mise à disposition de nouveaux médicaments. Le processus d'harmonisation est complexe et peut s'étendre sur plusieurs années. Il porte sur la qualité, la sécurité (dont font partie les expériences sur animaux), l'efficacité ainsi que sur des domaines multidisciplinaires.



Nom du projet : ICH

Articles de la charte : 1, 8

Lien : www.ich.org

TEDD (Tissue Engineering – Drug Development)

Des modèles tissulaires et cellulaires humains similaires aux organes sont un instrument important pour le développement des médicaments et l'évaluation des substances actives. Le centre de compétences national TEDD regroupe et transfère le savoir et les technologies pour stimuler la poursuite du développement et l'utilisation des cultures de cellules et tissus in vitro. De nouvelles technologies représentant la fonction et la structure des tissus sains et pathologiques et des organes de manière physiologiquement plus réaliste gagnent du terrain. Elles se trouvent toutefois encore dans une phase de développement précoce et ne conviennent que de manière limitée pour une utilisation de routine. Pour pouvoir exploiter pleinement leur potentiel, il faut encore développer de nouvelles méthodes d'analyse et poursuivre le développement de la fabrication contrôlée et normalisée de tissus, de la conservation, de l'automatisation, des utilisations de routine ainsi que du contrôle de qualité. Des projets de recherche concrets au sein d'un réseau de partenaires provenant de divers groupes d'intérêts, dont également des entreprises membres d'Interpharma, ont contribué à la création d'une plate-forme participant activement au développement et à l'utilisation de méthodes de test alternatives pour une utilisation de routine dans l'industrie.

Nom du projet : TEDD

Articles de la charte : 1, 8

Lien : www.zhaw.ch/de/Isfm/forschung/chemie-und-biotechnologie/tedd-competence-centre

4700

chercheuses et chercheurs ont signé
la Déclaration de Bâle.

Centre de compétences 3R (3RCC)

Le Centre national de compétences 3R (3RCC) a été créé le 27 mars 2018 pour encourager les principes des 3R en Suisse. Les objectifs du 3RCC sont la promotion de projets de recherche 3R de haute qualité, l'élaboration d'une stratégie de formation initiale et continue basée sur les 3R ainsi que la mise en place d'une stratégie de communication professionnelle. Le 3RCC donne accès à tous les acteurs concernés aux informations les plus récentes sur les 3R et sur les alternatives à l'expérimentation animale et propose ses services aux autorités, aux institutions d'enseignement et de formation ainsi qu'à d'autres cercles intéressés. En outre, le centre surveille les progrès accomplis en Suisse dans ces domaines. Onze hautes écoles, Interpharma, la Protection Suisse des Animaux et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) contribuent à ce centre.

Avant la création de ce centre national, la Fondation Recherches 3R, créée en 1987, a soutenu et encouragé pendant plus de 30 ans des projets de recherche 3R. Depuis le début, la fondation était financée à parts égales par la Confédération et Interpharma. Au total, elle a pu soutenir 146 projets de recherche sur 482 requêtes soumises, pour un montant de quelque 18,8 millions de francs.

Nom du projet : 3RCC

Articles de la charte : 1, 2, 8, 9

Lien : www.swiss3rcc.org

Réseau de l'EFPIA pour la protection des animaux

Le réseau de l'EFPIA Research and Animal Welfare (RAW) permet aux entreprises membres d'Interpharma de faire des suggestions pour des normes strictes de protection des animaux à l'échelon européen. La participation active à la mise en œuvre de la directive 2010/63/UE relative à la protection des animaux dans les États membres de l'UE constitue une tâche primordiale de ce groupe. La Commission européenne a vérifié en 2017 la mise en œuvre de cette directive et a déclaré qu'il s'agit d'une base solide pour les réglementations de protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Le groupe s'investit aussi en faveur d'un échange franc et d'une bonne collaboration avec d'autres organisations qui s'engagent pour la recherche dans le domaine des 3R. Il se compose de spécialistes des secteurs toxicologie, pharmacologie, éthique, droit, affaires publiques et protection des animaux, ainsi que d'observateurs du monde universitaire et des pouvoirs publics. L'EFPIA publie en outre chaque année un rapport 3R en ligne.

Nom du projet : Réseau de l'EFPIA pour la protection des animaux

Articles de la charte : 1, 2, 8, 9

Lien : www.efpia.eu/about-medicines/development-of-medicines/animal-use-and-welfare/

Groupe de travail Animal Welfare d'Interpharma

Le groupe de travail Animal Welfare est l'un des sept groupes de travail permanents d'Interpharma. Plusieurs représentants d'entreprises et une représentante de l'Université de Zurich se réunissent régulièrement pour améliorer progressivement la protection des animaux et l'encouragement des 3R. Dans le cadre de la Charte en 10 points adoptée en 2010, ce groupe s'engage à rendre compte chaque année de ses activités et des progrès accomplis dans le domaine des 3R et de la protection des animaux.

Nom du projet : Groupe de travail Animal Welfare d'Interpharma

Articles de la charte : 1-10

Formations continues internes

Une entreprise membre d'Interpharma propose chaque année en Suisse des journées de formation continue officiellement reconnues qui permettent aux personnes travaillant dans l'expérimentation animale d'effectuer leurs formations continues légalement prescrites. Les thèmes de ces journées sont par exemple :

- les projets 3R, par exemple la présentation de projets soumis pour les prix 3R
- le soutien statistique à la recherche préclinique
- la manipulation, la formation et l'hébergement pour éviter le stress chez les rongeurs de laboratoire
- l'accréditation internationale des animaleries par l'AAALAC
- l'utilisation de cellules souches inductibles à la place de cellules primaires pour les expériences ex vivo sur le cœur et le cerveau
- l'optimisation des processus et la réduction du nombre d'animaux dans l'élevage transgénique

Pendant la journée de formation, des informations sont également fournies sur toutes les modifications et nouveautés dans le domaine de la protection des animaux, y compris lois et directives, ce qui assure l'information des employés sur l'état actuel de la législation ainsi que sur les thèmes importants pour la Commission sur l'expérimentation animale. En outre, l'entreprise a instauré un groupe de « Trainings Services » pour la formation continue interne. L'offre de formation continue s'adresse d'une part aux nouveaux employés dans le domaine de l'expérimentation animale de manière à assurer l'uniformité des normes. D'autre part, des offres spécifiques pour les employés expérimentés sont également proposées. Ces cours sont officiellement reconnus en tant que journées de formation continue.

Nom du projet : Formation continue interne

Articles de la charte : 1, 3, 9

Association Recherche pour la vie

L'association indépendante Recherche pour la vie a été créée pour informer la population suisse sur l'importance et les résultats récents de la recherche biomédicale. Elle entend encourager le dialogue entre scientifiques et profanes et évoquer clairement et simplement les bénéfices, mais aussi les dangers de la recherche. Interpharma soutient financièrement cette association depuis quelques années et coopère avec elle en particulier dans le domaine de l'expérimentation animale et de la protection des animaux.

Nom du projet : Recherche pour la vie

Articles de la charte : 1, 3, 9

Lien : www.recherche-vie.ch

Déclaration de Bâle

Le but de la Basel Declaration Society est de renforcer la confiance du public dans la recherche biomédicale impliquant des expériences sur animaux et d'encourager une communication franche et transparente entre les chercheurs et le public. Elle veut contribuer à ce que les principes éthiques comme ceux des 3R soient appliqués dans la recherche sur animaux dans le monde entier. À ce jour, plus de 4 500 chercheuses et chercheurs au monde ont signé la déclaration. Parmi les activités de la Basel Declaration Society, citons la participation à des manifestations et rencontres ayant trait à l'expérimentation animale, la publication régulière du magazine « L'écho des souris », ou encore tous les deux ans l'organisation d'un congrès international. En outre, l'organisation décerne chaque année un prix pour l'harmonisation des normes de qualité dans le traitement des animaux de laboratoire. Interpharma et ses entreprises membres soutiennent financièrement depuis des années le projet de la Basel Declaration Society.

Nom du projet : Déclaration de Bâle

Articles de la charte : 1, 9

Lien : www.basel-declaration.org

Audits communs des entreprises membres d'Interpharma

Les institutions de recherche et leurs entreprises partenaires et filiales réalisant des expériences sur les animaux sur mandat de membres d'Interpharma s'engagent à respecter des critères techniques et éthiques d'hébergement et de soin des animaux de laboratoire. Certaines entreprises membres d'Interpharma réalisent régulièrement en commun des audits, y compris inopinés, auprès de partenaires de recherche externes tout autour du globe. Ces audits ne sont pas seulement destinés à aligner les critères et à assurer la protection des animaux de laboratoire, mais contribuent aussi à accroître le savoir-faire. L'échange permet de mettre en œuvre au mieux les prescriptions légales et simplifie en outre les efforts d'aller plus loin dans la mise en œuvre des 3R. Les résultats sont passés en revue en commun par les entreprises membres et traités confidentiellement. Chaque entreprise décide individuellement si elle veut travailler avec l'organisation auditée.

En plus des audits communs, les entreprises membres s'assurent, par des procédures individuelles, du respect des critères de qualité dans leurs propres institutions de recherche dans le monde entier. Tous les critères contrôlés sont fixés par écrit et appliqués au niveau mondial.

Nom du projet : Audits d'Interpharma

Articles de la charte : 4-6

Dialogue avec la Protection Suisse des Animaux et Animalfree Research

Depuis maintenant plus de huit ans, Interpharma a engagé le dialogue avec la Protection Suisse des Animaux (PSA). Il y a quelques années, les organisations Animalfree Research et la Société de la protection des animaux zurichoise se sont également jointes à ce dialogue. Les rencontres, qui ont lieu deux fois par an, renforcent la compréhension mutuelle et permettent d'aborder des questions relatives à la protection des animaux et de discuter de questions spécifiques portant sur l'expérimentation animale et la protection des animaux de laboratoire.

Le 12^e congrès de la Protection Suisse des Animaux (PSA) sur l'expérimentation animale portait cette année sur le renforcement des 3R par le biais de centres nationaux ainsi que la recherche de méthodes de substitution. Il n'y a plus beaucoup de pays qui n'ont à ce jour pas de centre 3R. Les développements et progrès dans les méthodes de substitution ont été discutés avec des représentants des cercles politiques, universitaires et d'autorités nationales et internationales, et des projets de recherche concrets sur des méthodes de substitution ont été présentés.

Nom du projet : Dialogue avec la PSA/Animalfree Research

Articles de la charte : 9

Lien : www.animalfree-research.org
www.protection-animaux.com

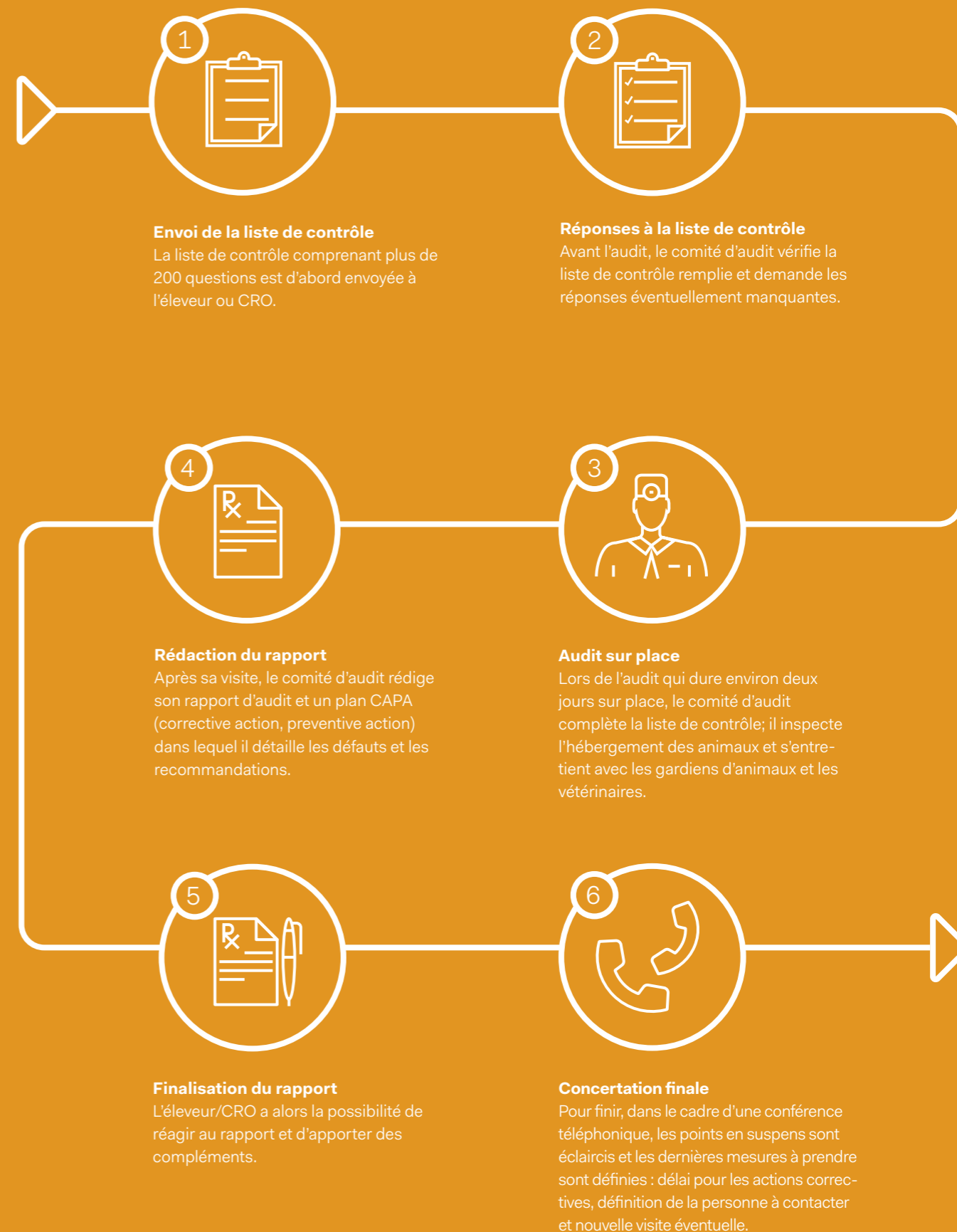
« L'évaluation des programmes de soins et d'hébergement des animaux est d'une importance primordiale pour assurer le respect des normes les plus sévères en matière de protection des animaux et favoriser la reproductibilité, la validité et la possibilité d'extrapolation des résultats de la recherche. »



Dr Thomas Steckler
Associate Director Preclinical Risk Management,
Animal Welfare Strategy Lead Janssen

Le processus d'audit

Depuis 2014, certaines entreprises membres d'Interpharma réalisent régulièrement des audits communs auprès d'éleveurs et d'instituts de recherche mandatés (CRO) dans le monde entier.



Sites Internet recommandés

Alternatives to Animal Experimentation – ALTEX

www.altex.ch

American Association for Laboratory Animal Science – AALAS

www.aalas.org

Animalfree Research

www.animalfree-research.org

Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International – AAALAC

www.aaalac.org

Centre de compétences suisse 3R – 3RCC

www.swiss3rcc.org

Competence Centre TEDD

www.zhaw.ch/en/lsfm/research/chemistry-and-biotechnology/competence-centre-tedd

Déclaration de Bâle

www.basel-declaration.org

European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations – EFPIA

www.efpia.eu

European Partnership for Alternative Approaches to Animal Testing – EPAA

www.ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/epaa

Federation of European Laboratory Animal Science Associations

www.felasa.eu

Institute for Laboratory Animal Research

www.dels.nas.edu/ilar

International Consortium for Innovation and Quality – IQ

www.iqconsortium.org

International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use – ICH

www.ich.org

International Council for Laboratory Animal Science

www.iclas.org

Johns Hopkins University Center for Alternatives to Animal Testing – CAAT

<https://caat.jhsph.edu>

National Centre for the Replacement, Refinement & Reduction of Animals in Research

www.nc3rs.org.uk

New Jersey Association for Biomedical Research

www.njabr.com

Protection Suisse des Animaux – PSA

www.protection-animaux.com

Société suisse pour l'étude des animaux de laboratoire – SGV/SSEAL

www.sciencesnaturelles.ch/organisations/sgv

SPA zurichoise

www.zuerchertierschutz.ch

Tierversuche verstehen – eine Informationsinitiative der Wissenschaft

www.tierversuche-verstehen.de

Understanding Animal Research

www.understandinganimalresearch.org.uk

vtk online

www.vtk-online.de

Impressum

9^e rapport annuel, publié en 2019 par :

Interpharma
Association des entreprises pharmaceutiques suisses
pratiquant la recherche
Petersgraben 35
Case postale
4009 Bâle
Téléphone: +41 (0) 61 264 34 00
E-mail: info@interpharma.ch

Rédaction Interpharma :
Jessica Wüthrich, Anita Geiger

Avec le soutien de :
Novartis, Roche, Janssen et Merck

Réalisation :
Sensor Advice GmbH
www.sensoradvice.ch

Graphisme :
BERTA Kommunikation AG
www.bera-kommunikation.ch

Traduction :
Sophie Neuberg, Wortlabor

Deutschsprachiges Original verfügbar
Available in English

© Interpharma, 2019 Bâle
Reproduction souhaitée avec indication de la source



Climatiquement neutre
Imprimé

ClimatePartner.com/53213-1910-1012

À propos d'Interpharma

Interpharma a été créée en 1933 en tant qu'association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche. Les 23 entreprises membres représentent au total plus de 90% du marché des médicaments brevetés en Suisse et investissent chaque année 6.5 milliards de francs dans la recherche et le développement en Suisse. Interpharma agit pour un système de santé efficace et de haute qualité, offrant aux patient-e-s un accès rapide aux innovations thérapeutiques et à la meilleure prise en charge possible. En Suisse comme à l'étranger, nous nous investissons pour que les patients bénéficient d'une prise en charge sanitaire de premier ordre, que l'innovation soit récompensée et que notre industrie puisse apporter une contribution notable à la prospérité, la croissance et la compétitivité de la Suisse.

Les dix articles de la Charte pour la protection des animaux

- 1 Nous nous engageons à appliquer et à encourager activement le principe des 3R (Réduire, Réformer et Remplacer les études animales), notamment en matière de recherche, de développement et de mise en œuvre de méthodes et de techniques conçues pour remplacer les expériences sur animaux, réduire le nombre d'animaux utilisés et atténuer la souffrance et le stress des animaux de laboratoire.

- 2 Nous nous engageons à garantir à nos animaux de laboratoire des conditions d'hébergement et de soin de pointe et de haute qualité et à nous efforcer d'améliorer continuellement ces conditions.

- 3 Nous nous engageons à développer et à encourager l'éducation et la formation de tous les employés et collaborateurs qui travaillent avec les animaux.

- 4 Nous nous engageons à obliger contractuellement nos partenaires externes à respecter ces standards élevés de bien-être animal lorsqu'ils effectuent des études avec des animaux pour notre compte ou nous fournissent des animaux.

- 5 Nous nous engageons à appliquer des systèmes d'audits internes rigoureux, conçus pour assurer le respect des normes convenues de bien-être animal.

- 6 Nous nous engageons à unir nos efforts pour auditer nos partenaires externes sur les normes de protection des animaux, et ceci à l'échelle internationale.

- 7 Nous nous engageons à encourager, en sus des inspections régulières des pouvoirs publics, le développement de programmes externes et indépendants d'évaluation de nos normes de protection des animaux et de nos installations à l'échelle internationale.

- 8 Nous nous engageons à encourager la validation et l'acceptation réglementaire des méthodes qui servent à remplacer, réduire ou raffiner les études animales.

- 9 Nous nous engageons à contribuer à un dialogue continu, franc et constructif en matière de recherche et de protection des animaux avec le public ainsi qu'avec les pouvoirs publics, les décideurs politiques et autres parties prenantes concernées.

- 10 Nous nous engageons à publier un rapport annuel sur les progrès réalisés en relation à cette Charte.
